

DECRET N°2012-450 DU 19 NOVEMBRE 2012

Chargeant Monsieur **Blaise Onesiphore AHANHANZO GLELE**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports pour compter du 11 juin 2012

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret n° 2012- 069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement,

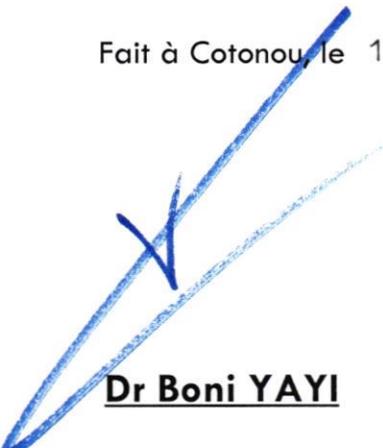
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 11 au mercredi 13 juin 2012, Monsieur **Blaise Onesiphore AHANHANZO GLELE**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI